Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502586-20251125-539_25112025-DE

delib 539-25112025

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 25 Novembre 2025 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 17/11/2025
Date de la publication : 17/11/2025
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 02/12/2025

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – M. HAMON Emmanuel – Mme LOUAPRE Michèle – Mme FROGER Pierrette – Mme LE MER Anne – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard – Mme BLAIRE Martine
ABSENTS EXCUSÉS : M. GUILBERT Pierre-Olivier ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)***
ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEPORTES Émilie
SECRETAIRE : M. HAMON Emmanuel

7. VALIDATION DE LA FACTURATION POUR LA MISSION D'INGÉNIERIE DU SERVICE VOIRIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE 2025 PARTIE 2

Madame Anne LE MER, conseillère municipale rappelle que le conseil communautaire en date du 16 janvier 2020 a décidé de retirer la compétence voirie en agglomération à la CCBR et de proposer une mission d'ingénierie aux communes.
M. L'HONORÉ a accompagné la commune en 2023, 2024 et 2025 sur divers projets dans le cadre de cette mission.
Une première facturation avait été présentée et validée par délibération n°511-29072025 du 29 Juillet dernier.

Le complément 2025 de cette mission est facturé de la façon suivante :

Référence travaux 2023-2024-2025 ***n°2***	**Montant HT des travaux**	**Facturation pour prestation réalisée** ***2.5% des travaux HT***
Réfection des trottoirs Rue du Lin et du Chanvre	4 032.00 €	100.80 €
Signalisation et marquage au sol	782.00 €	19.55 €
TOTAL :	4 814.00 €	**120.35 €**

delib 539-25112025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502586-20251125-539_25112025-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE la facturation n°2 pour la mission d'ingénierie du service voirie de la Communauté de communes Bretagne romantique 2023-2024-2025 d'un montant de 120.35 € ;

- AUTORISE Monsieur le Maire a signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Rémi COUET



Le secrétaire de séance,
Emmanuel HAMON